

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

CONSEIL DES COMMISSAIRES

Séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, tenue le mardi 23 septembre 2008 à 19 h 30 au Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Sandra East, Hélène Farsa, Paule Fortier, Estelle Labelle, Christine Labrie, Lise Landry, Lucie Ouellette, Guylaine Richer et Johanne Roy, MM. Michel Arcand, Pierre Bertrand, Denis Claude Blais, Normand Chalifoux, Jean Deschênes, Benoît Gagnon, Claude Girard, Gilbert Guérette, Louis Kemp, Daniel Legault, Jean Paquette, Michel Phaneuf et Stéphane Racine, ainsi que Mmes Karine Lefrançois et Elisa Rietzschel, commissaires-parents.

Aussi présents : MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Yves Marcotte, dir. serv. aff. corp. et comm., Mme Marie-France Boyer, dir. gén. adj., MM. Richard Chaurest, dir. gén. adj., Yvon Truchon, dir. gén. adj., Denis Riopel, dir. serv. ress. mat., Dominique Robert, dir. serv. org. scol. et Jonathan Desjardins Mallette, cons. jur. dir. serv. aff. corp. et comm., ainsi que Mme Lyson Dompierre, dir. adj. serv. org. scol.

Mme Nadine Blais a prévenu de son absence.

OUVERTURE

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Paule Fortier, présidente.

PROCÈS-VERBAL

Résolution n^o CC-080923-2941

Il est proposé par Mme Josée Bastien

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance du 26 août 2008.

Adopté

M. Normand Chalifoux occupe son siège à 19 h 40.

QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Isabelle Lefebvre, parent d'un enfant de l'école Curé-Paquin au préscolaire, interpelle le conseil des commissaires sur le déplacement des élèves du préscolaire de l'école Horizon-Soleil vers l'école Curé-Paquin. Elle remet au conseil des commissaires une pétition pour demander le retour des élèves du préscolaire à l'école Horizon-Soleil. Elle demande au conseil des commissaires d'étudier l'hypothèse de redessiner les aires de desserte des écoles primaires environnantes.

Mme Paule Fortier, présidente de la CSSMI, répond aux préoccupations exprimées en indiquant que la décision prise a fait l'objet d'une vaste consultation auprès des instances concernées, incluant le comité de parents de la CSSMI et les conseils d'établissement des écoles Horizon-Soleil et Curé-Paquin. Elle indique également que cette décision constituait la meilleure décision, compte tenu des besoins de l'ensemble des élèves de la CSSMI.

Mme Sandra East, présidente de la commission d'étude éducative, expose de manière détaillée le processus de préconsultation et de consultation précédant la décision de transférer les élèves du préscolaire de l'aire de desserte de l'école Horizon-Soleil vers l'école Curé-Paquin. Elle explique que la décision est celle qui affecte le moins d'élèves et qu'elle permet d'assurer la continuité aux élèves de l'école Horizon-Soleil de la première année à la sixième année.

ORDRE DU JOUR

Résolution n^o CC-080923-2942

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour tel que modifié, lequel comprend les sujets suivants en plus des points statutaires :

5. Recommandations de la commission d'étude éducative :
 - 5.1 Demande d'ajouts à la carte des enseignements de la formation professionnelle;
 - 5.2 Calendrier scolaire 2009-2010 en formation générale des jeunes : adoption pour consultation;
 - 5.3 Cadre d'organisation scolaire 2009-2010 : adoption pour consultation;
 - 5.4 Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans nos établissements 2009-2010 : adoption pour consultation;
6. Recommandations de la commission d'étude administrative :
 - 6.1 Maintien des bâtiments et résorption du déficit d'entretien;
- 7.1 Compte rendu de la commission d'étude éducative du 3 juin 2008;
- 7.2 Recommandations du comité d'étude des demandes de révision; (huis clos)
- 9.1 Représentation au conseil d'administration du Centre culturel et communautaire Thérèse-De Blainville.

DE PERMETTRE à la présidente d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

Adopté

DEMANDES D'AJOUT EN FORMATION PROFESSIONNELLE

Résolution n^o CC-080923-2943

ATTENDU les travaux effectués dans le cadre de la préparation d'un plan de développement de la formation professionnelle à la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI);

ATTENDU les travaux effectués par les commissions scolaires des Basses-Laurentides, en vue d'élaborer le « Plan d'aménagement de l'offre de formation professionnelle et technique de la région des Laurentides », à la demande du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS);

ATTENDU le constat que la CSSMI est grandement défavorisée dans son offre de formation des spécialités professionnelles;

ATTENDU la reconnaissance du déficit de l'offre de la CSSMI en matière de formation professionnelle par les commissions scolaires de la région des Laurentides;

ATTENDU que les demandes d'ajout à la carte des enseignements en formation professionnelle ont été élaborées en tenant compte des perspectives professionnelles établies par Emploi-Québec;

ATTENDU l'objectif du MELS d'accroître le taux d'accès des jeunes en continuité à la formation professionnelle;

ATTENDU que la formation professionnelle est un dossier prioritaire pour la CSSMI, qui veut favoriser une plus grande accessibilité pour les élèves jeunes et adultes de son territoire;

ATTENDU l'orientation 1 de la Planification stratégique 2006-2010 de la CSSMI « Augmenter le taux de diplomation et de persévérance scolaire par établissement »;

ATTENDU la situation des dernières années obligeant la CSSMI à conclure des ententes avec d'autres commissions scolaires pour bonifier sa carte des enseignements en formation professionnelle;

ATTENDU les mesures allouées par le MELS pour valoriser et promouvoir la formation professionnelle;

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

DE DEMANDER au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, d'autoriser la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles à offrir les programmes de formation professionnelle suivants :

Autorisations provisoires :

- DEP 5071 – Réalisation d'aménagements paysagers
- DEP 5311 – Cuisine d'établissement

Autorisations permanentes :

- DEP 5005 – Décoration intérieure et étalage
- DEP 5032 – Pose de revêtements de toiture
- DEP 5116 – Peinture en bâtiment
- DEP 5211 – Entretien général d'immeubles
- DEP 5286 – Plâtrage
- DEP 5300 – Carrelage
- DEP 5303 – Briquetage-maçonnerie
- DEP 5070 – Mécanique agricole
- DEP 5154 – Mécanique de véhicules légers
- DEP 5221 – Procédés infographiques
- DEP 6316 – Assistance à la personne en établissement de santé
- DEP 5317 – Assistance à la personne à domicile
- DEP 5245 – Coiffure
- DEP 5035 – Esthétique

Adopté

CALENDRIER SCOLAIRE 2009-2010 EN FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES - CONSULTATION

Résolution n^o CC-080923-2944

ATTENDU que l'article 238 de la Loi sur l'instruction publique stipule que la commission scolaire établit le calendrier scolaire des écoles, en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

ATTENDU que les articles 193 et 244 de cette même loi stipulent que le calendrier scolaire est l'objet de consultation auprès du comité de parents et des enseignants;

ATTENDU la recommandation de la direction du service de la formation générale des jeunes et de la direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Johanne Roy

D'ADOPTER, aux fins de consultation auprès des groupes concernés, le projet de calendrier scolaire 2009-2010 pour la formation générale des jeunes;

DE FIXER l'échéancier pour le retour des avis au 21 novembre 2008;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 509.

Adopté

CADRE D'ORGANISATION SCOLAIRE 2009-2010 - CONSULTATION

Proposition

ATTENDU que la commission scolaire doit revoir annuellement son cadre d'organisation scolaire;

ATTENDU que des modifications doivent être envisagées pour l'année 2009-2010, en fonction des variations de la clientèle étudiante;

ATTENDU les articles pertinents de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU que le projet a été étudié par la commission d'étude éducative, qui en recommande son adoption aux fins de consultation;

ATTENDU la tenue d'une assemblée publique le 4 novembre 2008;

ATTENDU que le conseil des commissaires souhaite obtenir l'avis des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, des municipalités du territoire, des syndicats et de toute personne intéressée à émettre un avis;

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ADOPTER pour consultation le projet de cadre d'organisation scolaire pour l'année 2009-2010, incluant la démarche de consultation;

DE RECEVOIR les avis par écrit jusqu'au 21 novembre 2008 en vue d'une décision à la séance du conseil des commissaires du 9 décembre 2008, sur recommandation de la commission d'étude éducative;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 510.

M. Louis Kemp occupe son siège à 20 h 45.

PREMIER AMENDEMENT

Proposition

Il est proposé par M. Daniel Legault

DE SOULIGNER que la problématique de débordement est toujours présente dans le secteur B et d'abolir le statu quo et/ou de revoir de façon progressive l'aire de desserte de ce secteur.

Le vote est demandé sur cette proposition.

POUR (4) : Claude Girard, Gilbert Guérette, Daniel Legault et Jean Paquette.

CONTRE (20) : Michel Arcand, Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Pierre Bertrand, Denis Claude Blais, Normand Chalifoux, Jean Deschênes, Sandra East, Hélène Farsa, Paule Fortier, Benoît Gagnon, Louis Kemp, Estelle Labelle, Christine Labrie, Lise Landry, Lucie Ouellette, Michel Phaneuf, Stéphane Racine, Guylaine Richer et Johanne Roy.

Rejeté

DEUXIÈME AMENDEMENT

Proposition

Il est proposé par Mme Johanne Roy

DE SOULIGNER que la problématique de débordement est toujours présente dans le secteur B et d'abolir le statu quo et/ou de revoir de façon progressive l'aire de desserte de ce secteur;

DE FORMER un comité d'étude afin d'étudier cette problématique.

Le vote est demandé sur cette proposition.

POUR (1) : Johanne Roy.

CONTRE (23) : Michel Arcand, Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Pierre Bertrand, Denis Claude Blais, Normand Chalifoux, Jean Deschênes, Sandra East, Hélène Farsa, Paule Fortier, Benoît Gagnon, Claude Girard, Gilbert Guérette, Louis Kemp, Estelle Labelle, Christine Labrie, Lise Landry, Daniel Legault, Lucie Ouellette, Jean Paquette, Michel Phaneuf, Stéphane Racine et Guylaine Richer.

Rejeté

TROISIÈME AMENDEMENT

Résolution n° CC-080923-2945

Il est proposé par M. Claude Girard

DE SUPPRIMER la piste de solution A1.3 « Statu quo : Maintien des élèves du préscolaire 4 ans à l'école des Pins » pour le secteur A.

Le vote est demandé sur cette résolution.

POUR (16) : Michel Arcand, Johanne Beaulieu, Pierre Bertrand, Denis Claude Blais, Hélène Farsa, Benoît Gagnon, Claude Girard, Gilbert Guérette, Estelle Labelle, Christine Labrie, Daniel Legault, Lucie Ouellette, Jean Paquette, Michel Phaneuf, Stéphane Racine et Johanne Roy.

CONTRE (7) : Josée Bastien, Normand Chalifoux, Jean Deschênes, Paule Fortier, Louis Kemp, Lise Landry et Guylaine Richer.

ABSTENTION (1) : Sandra East

Adopté

CADRE D'ORGANISATION SCOLAIRE 2009-2010 - CONSULTATION

Résolution n° CC-080923-2946

ATTENDU que la commission scolaire doit revoir annuellement son cadre d'organisation scolaire;

ATTENDU que des modifications doivent être envisagées pour l'année 2009-2010, en fonction des variations de la clientèle étudiante;

ATTENDU les articles pertinents de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU que le projet a été étudié par la commission d'étude éducative, qui en recommande son adoption aux fins de consultation;

ATTENDU que le conseil des commissaires souhaite obtenir l'avis des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, des municipalités du territoire, des syndicats et de toute personne intéressée à émettre un avis;

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ADOPTER pour consultation le projet de cadre d'organisation scolaire pour l'année 2009-2010, incluant la démarche de consultation, avec la suppression de la piste de solution A1.3 « Statu quo : Maintien des élèves du préscolaire 4 ans à l'école des Pins » pour le secteur A;

DE TENIR une assemblée publique le 4 novembre 2008;

DE RECEVOIR les avis par écrit jusqu'au 21 novembre 2008 en vue d'une décision à la séance du conseil des commissaires du 9 décembre 2008, sur recommandation de la commission d'étude éducative;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 510.

Le vote est demandé sur cette résolution.

POUR (23) : Michel Arcand, Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Pierre Bertrand, Denis Claude Blais, Normand Chalifoux, Jean Deschênes, Sandra East, Hélène Farsa, Paule Fortier, Benoît Gagnon, Claude Girard, Gilbert Guérette, Louis Kemp, Estelle Labelle, Christine Labrie, Lise Landry, Lucie Ouellette, Jean Paquette, Michel Phaneuf, Stéphane Racine, Guylaine Richer et Johanne Roy.

CONTRE (1) : Daniel Legault

Adopté

DISSIDENCE

M. Daniel Legault demande d'inscrire sa dissidence sur cette résolution.

POLITIQUE RELATIVE À L'ADMISSION, À L'INSCRIPTION ET À LA RÉPARTITION DES ÉLÈVES DANS NOS ÉTABLISSEMENTS 2009-2010 - CONSULTATION

Résolution n° CC-080923-2947

ATTENDU que le conseil des commissaires souhaite obtenir l'avis des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, des municipalités du territoire et des syndicats;

ATTENDU que le projet a été étudié par la commission d'étude éducative, qui en recommande son adoption aux fins de consultation;

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ADOPTER pour consultation le projet de révision de la politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans nos établissements 2009-2010;

DE RECEVOIR les avis par écrit jusqu'au 21 novembre 2008 en vue d'une décision à la séance du conseil des commissaires du 9 décembre 2008, sur recommandation de la commission d'étude éducative;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 511.

Adopté

MAINTIEN DES BÂTIMENTS ET RÉSORPTION DU DÉFICIT D'ENTRETIEN

Résolution n° CC-080923-2948

ATTENDU que les règles budgétaires 2008-2009 des commissions scolaires comprennent deux allocations spécifiques visant à financer des travaux de réparation ou de réfection de leurs bâtiments, soit la mesure 50690 intitulée « Maintien des bâtiments » et la mesure 50710 intitulée « Résorption du déficit d'entretien »;

ATTENDU que la commission scolaire doit présenter ses projets au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport au plus tard le 30 septembre 2008;

ATTENDU la recommandation du comité de la direction générale (CDG), le 2 septembre 2008;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif de gestion (CCG), le 9 septembre 2008;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative (CÉA), le 23 septembre 2008;

Il est proposé par Mme Lucie Ouellette

D'AUTORISER la direction du service des ressources matérielles à présenter au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport les projets inscrits aux listes entérinées aux CDG, CCG et CÉA;

DE VERSER lesdits documents au répertoire des présentes, sous la cote 512.

Adopté

SUSPENSION DES DÉLIBÉRATIONS

Résolution n° CC-080923-2949

Il est proposé par M. Jean Deschênes

DE SUSPENDRE les délibérations pour quelques minutes.

Adopté

Il est 22 h.

REPRISE DES DÉLIBÉRATIONS

Résolution n° CC-080923-2950

Il est proposé par M. Jean Paquette

DE REPRENDRE les délibérations.

Adopté

Il est 22 h 20.

Mmes Johanne Beaulieu, Johanne Roy, Elisa Rietzschel et M. Louis Kemp quittent leur siège à 22 h 20.

HUIS CLOS

Résolution n° CC-080923-2951

Il est proposé par M. Benoît Gagnon

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 22 h 20.

M. Daniel Legault quitte son siège à 22 h 25.

SÉANCE PUBLIQUE

Résolution n° CC-080923-2952

Il est proposé par M. Benoît Gagnon

DE REPRENDRE les délibérations en séance publique.

Adopté

Il est 22 h 30.

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES DE RÉVISION

Résolution n° CC-080923-2953

ATTENDU la demande de révision présentée par la mère de l'élève (nom), à la suite de la décision de classer son fils dans une classe Teach pour l'année scolaire 2008-2009;

ATTENDU le mandat confié par le conseil des commissaires au comité d'étude des demandes de révision (rés. n° CC-980923-65, amendée par CC-071113-2768);

ATTENDU que les intéressées ont été invitées à présenter leurs observations, plus spécifiquement la mère de l'élève ainsi que les représentantes de la CSSMI;

ATTENDU que les autorités scolaires ont démontré qu'il est dans le meilleur intérêt de cet élève de continuer à évoluer dans ce type de classe à effectif réduit;

Il est proposé par M. Denis Claude Blais

DE MAINTENIR la décision d'offrir les services d'une classe Teach à l'élève (nom) pour l'année scolaire 2008-2009;

D'OFFRIR la possibilité à la mère d'inscrire (nom) dans une école de la commission scolaire qui offre une classe Teach, selon les possibilités d'accommodement au niveau du transport, et d'assurer un suivi constant entre les différents intervenants et la mère de (nom) afin de mettre en place toutes les conditions gagnantes pour le développement de l'élève.

Adopté

PROLONGATION DE LA SÉANCE

Résolution n^o CC-080923-2954

Il est proposé par Mme Lise Landry

DE PROLONGER la séance après 23 h.

Adopté

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n^o CC-080923-2955

Il est proposé par M. Michel Arcand

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 23 h 15.

Paule Fortier, présidente

Yves Marcotte, secrétaire général